

Dr Jean-Bernard Rottier  
président du SNOF  
10 rue Schweighaeuser  
CS 40028  
67080 Strasbourg Cedex

Paris, le

**24 AVR. 2012**

Monsieur le Président,

La filière de la vue, essentielle pour la santé et la qualité de vie des Français, se trouve aujourd'hui dans une situation critique : les délais moyens de rendez-vous chez un ophtalmo dépassent 30 jours, plus de 85% des nouveaux ophtalmologues s'installent en secteur 2 (et ainsi pratiquent des tarifs supérieurs à ceux de la sécurité sociale) et le remboursement par l'assurance maladie des verres et montures est en général *dérisoire* au regard de leur coût réel. Il est devenu trop long et trop onéreux de soigner sa vue en France.

Le quinquennat qui s'achève aura laissé cette situation s'aggraver sans apporter de réponse à la hauteur du problème. La possibilité ouverte de déléguer des actes et activités entre ophtalmologues et orthoptistes sous le contrôle rigoureux de la Haute autorité de santé constitue bien un élément de réponse, mais elle ne peut permettre à elle seule de rétablir une situation aussi dégradée. Dans de nombreux territoires, la désertification médicale est déjà une réalité pour la filière de la vue.

J'ai déjà indiqué que je souhaitais apporter des limitations aux dépassements d'honoraires et discuter de l'installation en secteur 2 : cette mesure concernera toutes les professions médicales, y compris les ophtalmologues. Mais je veux également améliorer la prise en charge et je veux mener, pour cela, une action déterminée. Plusieurs pistes seront examinées de front : augmenter le nombre d'ophtalmologues formés chaque année ainsi que celui des orthoptistes formés, pour rendre effectives les délégations validées par la Haute autorité de santé. Ces mesures, qui seront discutées et négociées avec les représentants des ophtalmologues et des orthoptistes, pourraient avoir un impact relativement rapide et tout à fait conséquent sur les délais de prise de rendez-vous et sur la « désertification » qui menace, sans porter préjudice à nos comptes sociaux.

.../...

Concernant la séparation des activités de prescription et de vente, les opticiens peuvent d'ores et déjà renouveler les lunettes sans nouvelle prescription de l'ophtalmologue avec une ordonnance de moins de trois ans. Je ne compte pas revenir sur cette mesure. En revanche, je ne vois pas de justification, au vu des données dont nous disposons, pour confier aux opticiens la capacité de prescrire des lunettes ou des lentilles sans recours à un ophtalmologue ou à un orthoptiste. Les expériences étrangères n'indiquent pas que cette mesure soit source d'économies et la préservation de la santé des Français nous impose de rester vigilants sur la surveillance médicale et paramédicale de la vue. Toute évolution dans ce domaine ne pourra être fondée que si son intérêt est prouvé et son innocuité avérée.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hollande', with a large, sweeping flourish underneath.

François HOLLANDE